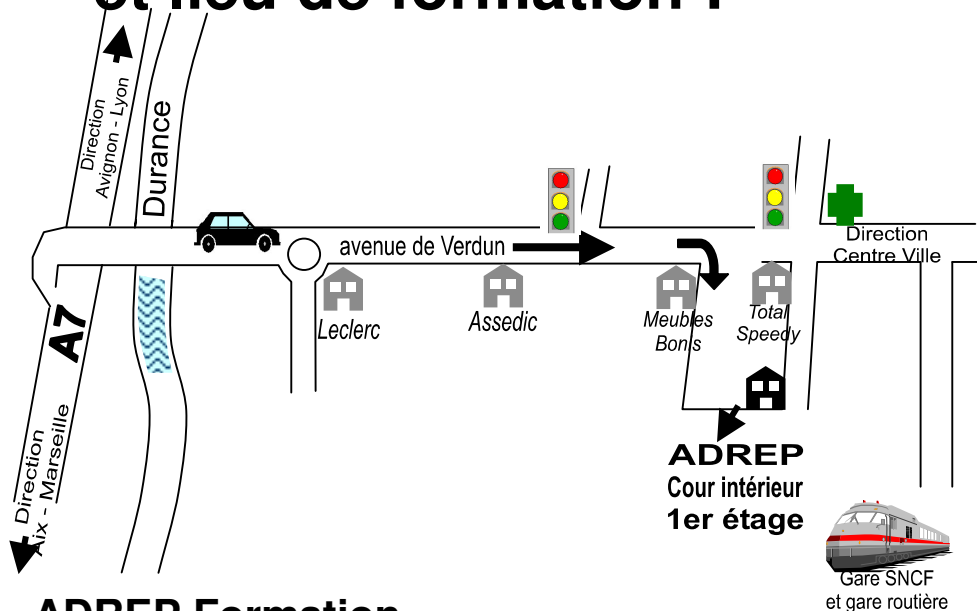


Renseignements et lieu de formation :



ADREP Formation,

161, Avenue de Verdun, 84300 CAVAILLON

Tel : 04 90 78 18 45

Fax : 04 90 06 01 89

e-mail : adrep.cavaillon@adrep.fr

site-internet : www.adrep.fr

Conventionnement

Action Conventionnée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en PACA avec le FSE



Date d'édition : Juillet 2009



C.A.P

Agent de

Prévention et de Sécurité

L'agent de sécurité peut exercer ses fonctions dans les Etablissements Recevant du Public (hôtels, magasins, casino, etc....) les Immeubles de Grande Hauteur Grandes industries (classées SEVESO 1 et 2).

A savoir que pour être agent de sécurité de nos jours, il faut être diplômé soit d'un CAP agent de prévention et de sécurité ou de l'ERP/IGH1

Programme



LES ASPECTS TECHNIQUES :

- Déontologie de L'Agent de prévention de Sécurité
- Réglementation des Entreprises de Sécurité
- Incendie (Moyens de lutte)
- Réglementation Malveillance
- Gestion des Alarmes
- Réglementation Etablissements Recevant du Public et Immeubles de Grande Hauteur
- Secourisme

ASPECTS GENERAUX :

- Français
- Mathématiques/ Sciences Physiques
- Vie Sociale et Professionnelle
- Histoire/Géographie

Durée

Durée Moyenne estimée

1325 heures

dont 800 heures de formation en Centre
et 525 heures de formation en Entreprise



Public

- Jeunes et adultes Demandeurs d'Emploi
- Salariés en Congé Individuel de Formation (C.I.F.)
- Salariés sous Contrat de professionnalisation, C.E.S., C.E.C.

Organisation

- Alternance de formation théorique et technique en centre de formation et de stages pratiques en entreprise
- Travail en groupe, sous-groupe et en autoformation
- Accompagnement et soutien individualisés tout au long de la formation
- Rencontre avec des professionnels de différentes entreprises
- Exercices d'application pratique

Conditions de rémunération

Formation gratuite, possibilité de rémunération à étudier en fonction de la situation personnelle du candidat